



Ainsi, pour répondre à ses objectifs, la ville entend développer et mettre en œuvre des résidences d'artistes au sein de l'espace culturel des Romarins pour répondre aux objectifs spécifiques suivants :

- Favoriser la diversité artistique :

Les résidences favoriseront les projets émergents, le croisement des esthétiques, et la diversité des champs disciplinaires.

- Contribuer à l'élargissement des publics :

La ville d'Apt réaffirme ici son attachement à l'action culturelle et à ses formes innovantes dans les projets de résidences. Une attention particulière sera portée sur les formes d'action culturelles en direction des publics éloignés de l'offre culturelle. En outre, l'élargissement des publics passe par une diversification des formes de résidences : patrimoniale, hors les murs pluridisciplinaires, etc.

- Renforcer et soutenir l'éducation artistique et culturelle :

La ville d'Apt sera attentive à la capacité d'une résidence de mettre en relation dans le cadre de son projet d'action le secteur de la création professionnelle avec celui de l'Éducation Nationale. Les rencontres avec les publics scolaires seront au cœur du dispositif.

**Considérant** que le développement des actions d'éducation artistique et culturelle et le développement des publics sont des priorités de la politique culturelle municipale,

**Considérant** que l'installation d'artistes sur un temps défini au centre culturel des Romarins permet de remplir ces différents objectifs.

**Considérant** par ailleurs qu'il est nécessaire de définir les modalités générales d'organisation et d'accueil des artistes en résidence

Il est, en conséquence, présenté au conseil municipal le projet de règlement général pour la mise en œuvre de résidences d'artistes à l'espace culturel des Romarins

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

**APPROUVE**, le règlement général pour la mise en œuvre de résidences d'artistes à l'espace culturel des Romarins tel que mentionné dans les pièces jointes.

**AUTORISE**, Madame le Maire à conclure et signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Véronique ARNAUD-DELOY**

